

53184

il faudra toujours finir par le
leur donner.

M. de la Rivière a bien fait
votre Commission; mais le suit
du sentiment des chefs, de ne
point séparer la demande
d'une somme qui est aussi
nécessaire aux chefs pour
payer leurs dettes, qu'aux
propriétaires des terres, pour
être indemnisés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur
avec considération
votre très humble et ob. serv.

Marcoux petit

Est. Napien de

Indian Affairs (RG 10, Vol. 610, pp. 53,120 - 53,424)

PUBLIC ARCHIVES
ARCHIVES PUBLIQUES
CANADA